

**ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION
A MONSIEUR PHILIPPE VERGNAUD POUR LA
COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT
COMMERCIAL DU MARDI 20 MAI 2025**

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, l'arrêté préfectoral portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial du mardi 20 mai 2025, chargée d'examiner le dossier de création d'un ensemble commercial de 800 m² de surface de vente pour les enseignes MAXI ZOO et QUADRO sur la commune de Champniers,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Philippe VERGNAUD pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à la commission départementale d'aménagement commercial du mardi 20 mai 2025,

ARRETE

Article 1er : Monsieur Philippe VERGNAUD, Conseiller délégué membre du bureau de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération, en mes lieu et place, à la commission départementale d'aménagement commercial du mardi 20 mai 2025.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Philippe VERGNAUD et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le 15 MAI 2025

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Reçu en Préfecture

le : 15 MAI 2025

Affiché ou notifié

le : 15 MAI 2025